EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260603A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	16
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Delphine Ollivier (Pouvoir Emilie Texier), Loïck Jeannenot (Pouvoir Thérèse Clément).
Absents :
Secrétaire de séance : Denis Jannot.

Délibération numéro : 20260603A
Objet : tarifs communaux au premier septembre 2026.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121–29.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'ensemble des tarifs communaux existants. Il propose de revaloriser ces tarifs à compter du premier septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte cette proposition,
- Précise que les emplacements pour les tombes enfants, dans le carré enfants, sont mises gratuitement à la disposition des familles,
- Charge Monsieur le Maire de l'application de ces nouveaux tarifs figurant dans les tableaux ci-dessous,
- Charge Monsieur le maire de la gestion du marché et des marchands ambulants, accueil, attribution des emplacements, enregistrement des présents et de leurs emplacements pour l'application des droits de place,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires,
- Rappelle qu'une déclaration d'ouverture de débits de boissons est nécessaire en cas de vente de boissons même par des particuliers,
- Demande que pour les locations de salle le locataire fournisse une attestation d'assurance responsabilité civile locative,
- Dit que les associations doivent présenter une attestation d'assurance,
- Précise que les locataires doivent prendre connaissance du règlement,
- Précise que le chauffage est dû durant la période du 15 octobre au 30 avril sauf s'il s'agit d'un chauffage central qui n'est pas en fonctionnement le jour de la location.
- Dit que les prix du restaurant scolaire s'appliquent pour l'ALSH (cas d'un enfant présent seulement pour le repas),

- Dit que les tarifs de la braderie de la médiathèque pour les prêts des documents, entrent en application immédiatement,
- Décide les tarifs ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260603A-DE

Tarifs communaux au premier septembre 2026

Bâtiments et salles	Objet	Bénéficiaire	Tarif	Chauffage	Caution salle	Caution ménage	Caution projecteur
Restaurant scolaire	Vin d'honneur	Vincentais	150.00 €	34.00 €	1 700.00 €	500.00 €	900.00 €
Restaurant scolaire	Vin d'honneur	Non vincentais	212.00 €	34.00 €	1 700.00 €	500.00 €	900.00 €
Restaurant scolaire	Location 2 jours (week-end)	Vincentais	393.00 €	82.00 €	1 700.00 €	500.00 €	900.00 €
Restaurant scolaire	Location 2 jours (week-end)	Non vincentais	617.00 €	82.00 €	1 700.00 €	500.00 €	900.00 €
Restaurant scolaire	Activités associatives (repas, fête, kermesse)	Associations vincentaises	Gratuit	64.00 €	Néant	Néant	Néant
Restaurant scolaire	Activités associatives (repas, fête, kermesse)	Associations non vincentaises	198.00 €	64.00 €	Néant	Néant	Néant
Restaurant scolaire	Classes d'âge, repas de quartier.	Vincentais	200.00 €	64.00 €	Néant	Néant	Néant
Restaurant scolaire	Activités à but lucratif, première utilisation gratuite	Associations vincentaises	205.00 €	24.00 €	Néant	Néant	Néant
Restaurant scolaire	Activités à but lucratif 1 jour	Professionnels	1 093.00 €	64.00 €	1 700.00 €	500.00 €	900.00 €
Restaurant scolaire	Activités à but lucratif 2 jour	Professionnels	1 584.00 €	100.00 €	1 700.00 €	500.00 €	900.00 €
Restaurant scolaire	Obsèques	La famille du défunt	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Salle Jules Ferry	Vin d'honneur	Vincentais	33.00 €	18.00 €	350.00 €	Néant	Néant
Salle Jules Ferry	Vin d'honneur	Non vincentais	53.00 €	18.00 €	350.00 €	Néant	Néant
Salle Jules Ferry	Location week-end	Vincentais	127.00 €	42.00 €	350.00 €	Néant	Néant
Salle Jules Ferry	Location week-end	Non vincentais	159.00 €	42.00 €	350.00 €	Néant	Néant
Salle Jules Ferry	Activités collectives (repas, fête, kermesse)	Vincentais	53.00 €	42.00 €	Néant	Néant	Néant

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260603A-DE

Salle Jules Ferry	Obsèques	La famille du défunt	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Salle Jules Ferry	Activités à but non lucratif	Associations vincentaises	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Salle Jules Ferry	Activités à but lucratif	Associations vincentaises	42.00 €	18.00 €	Néant	Néant	Néant
Salle de sports	Vin d'honneur, réunion, spectacle et repas	Vincentais	136.00 €	Néant	560.00 €	Néant	Néant
Toutes les salles	Association organismes sociaux ou d'éducation vincentais	Vincentais	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Toutes les salles	Association organismes sociaux ou d'éducation non vincentais	Non vincentais	15 € l'heure	Néant	Néant	Néant	Néant
Mairie	Vin d'honneur, exceptionnel en cas d'indisponibilité des autres sites et sur autorisation	Vincentais	62.00 €	34.00 €	Néant	Néant	Néant
Mairie	Vin d'honneur, exceptionnel en cas d'indisponibilité des autres sites et sur autorisation	Non vincentais	122.00 €	34.00 €	Néant	Néant	Néant
Pour les associations vincentaises, une location gratuite par an sera accordée quelle que soit la salle pour les activités à but lucratif							

Services périscolaires		**Objet**			**Tarif**		
Restaurant scolaire		Repas enfant			4.05 €		
Restaurant scolaire		Repas adulte			8.20 €		
Restaurant scolaire		Absence ou présence sans inscription			8.20 €		
Restaurant scolaire		Repas du personnel de la commune			5.45 €		
Garderie périscolaire		De 07h15 à 07h45			1.10 €		
Garderie périscolaire.		De 07h45 à 08h15			1.10 €		
Garderie périscolaire		De 16h45 à 17h15			1.10 €		
Garderie périscolaire.		De 17h15 à 17h45			1.10 €		
Garderie périscolaire		De 17h45 à 18h15			1.10 €		

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260603A-DE

Garderie périscolaire.	De 18h15 à 18h30	3.60 €
Garderie périscolaire	Après 18h30, retard non prévenu et sans excuse valable	3.60 €

Locations diverses	**Tarif**
Banc à l'unité	2.65 €
Chaise à l'unité	0.66 €
Table à l'unité	2.70 €
Gradins forfait pour l'ensemble	208.00 €
Coffret de branchement électrique (prix par événement)	229.00 €

Prestations diverses	**Tarif**
Forfait transport aller-retour des tables chaises et bancs	84.00 €
Tarif horaire du tracteur de voirie avec chauffeur	56.00 €
Tarif horaire d'un agent technique en cas d'intervention indispensable	56.00 €
Tarif horaire du camion avec chauffeur	56.00 €
Coût moyen horaire du personnel technique de la commune.	Coût horaire chargé de l'agent
Coût des matériaux définis par le personnel technique de la commune	Sur devis
Coût de matériel loué par le personnel technique de la commune.	Sur devis

Produits du domaine communal	**Quantité**	**Tarif**
Vente de bois sur pied	Stère de 1 mètre cube	26.00 €
Vente de bois coupé (coupe grossière)	Stère de 1 mètre cube	57.00 €
Terre à prendre sur place	1 mètre cube	12.00 €

Droits de place	**Longueur de vente**	**Électricité**	**Tarif**
	Jusqu'à 3 M	Sans	2.55 €
	Jusqu'à 3 M	Avec	3.60 €
	Plus de 3 M	Sans	4.10 €
	Plus de 3 M	Avec	5.10 €

Cimetière communal	**Emplacement**	**Surface**	**Durée**	**Équipt**	**Tarif**	
Concession	Terrain	2 M²	30 ans		167.00 €	
Concession	Terrain	0.6 M²	30 ans		167.00 €	Pour un cavurne
Concession	Columbarium	Case	30 ans		167.00 €	
Concession	Terrain	2 M²	50 ans		263.00 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260603A-DE

Concession	Terrain	0.6 M²	50 ans		263.00 € pour un cavurne
Concession	Columbarium	Case	50 ans		Gratuit
Concession	Carré enfant	Concession enfant			
Concession	Terrain	2 M²	30 ans	Caveau 2 places	944.00 €
Concession	Terrain	2 M²	50 ans	Caveau 2 places	1 049.00 €
Concession	Terrain	0.6 M²	30 ans	Cavurne et plaque non gravée	513.00 €
Concession	Terrain	0.6 M²	50 ans	Cavurne et plaque non gravée	618.00 €

Ensemble des tapis de la salle de sport Mais 3 communes sont propriétaires		**Prix total**	**Prix par commune**	
		118.00 €	39.00 €	

ALSH, enfants vincentais et enfants dont la commune de résidence a conventionné avec Saint-Vincent-sur-Oust							
Objet			**Coefficient CAF**			**Prix**	
Journée avec repas			0	650		8.16 €	
Journée avec repas			651	900		11.32 €	
Journée avec repas			901	1150		12.40 €	
Journée avec repas			1151	1400		12.88 €	
Journée avec repas			1401			13.37 €	
Journée sans repas			0	650		5.30 €	
Journée sans repas			651	900		8.46 €	
Journée sans repas			901	1150		9.54 €	
Journée sans repas			1151	1400		10.02 €	
Journée sans repas			1401			10.51 €	
Demi journée sans repas			0	650		2.65 €	
Demi journée sans repas			651	900		4.23 €	
Demi journée sans repas			901	1150		4.77 €	
Demi journée sans repas			1151	1400		5.01 €	
Demi journée sans repas			1401			5.26 €	
Demi journée avec repas			0	650		6.65 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260603A-DE

Demi journée avec repas			651	900		8.33 €	
Demi journée avec repas			901	1150		8.77 €	
Demi journée avec repas			1151	1400		9.01 €	
Demi journée avec repas			1401			9.26 €	

Tarif ALSH, enfants non vincentais et commune sans convention							
Objet			**Coefficient CAF**			**Prix**	
Journée avec repas			0	650		12.16 €	
Journée avec repas			651	900		15.32 €	
Journée avec repas			901	1150		16.40 €	
Journée avec repas			1151	1400		16.88 €	
Journée avec repas			1401			17.37 €	
Journée sans repas			0	650		9.30 €	
Journée sans repas			651	900		12.46 €	
Journée sans repas			901	1150		13.54 €	
Journée sans repas			1151	1400		14.02 €	
Journée sans repas			1401			14.51 €	
Demi journée sans repas			0	650		4.65 €	
Demi journée sans repas			651	900		6.23 €	
Demi journée sans repas			901	1150		6.77 €	
Demi journée sans repas			1151	1400		7.01 €	
Demi journée sans repas			1401			7.26 €	
Demi journée avec repas			0	650		8.65 €	
Demi journée avec repas			651	900		10.23 €	
Demi journée avec repas			901	1150		10.77 €	
Demi journée avec repas			1151	1400		11.01 €	
Demi journée avec repas			1401			11.26 €	

Pour l'ALSH, en sus des prix facturés aux familles, il est facturé aux communes conventionnées 4€ par enfant et par jour

ALSH, autres tarifs		
Objet	**Prix**	**Supplément de prix**
Prix d'un repas seul	4.05 €	
Tarif A sortie vincentais et non vincentais		2.00 €
Tarif B sortie vincentais et non vincentais		4.00 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260603A-DE

Tarif C sortie vincentais et non vincentais		8.00 €
Tarif D sortie vincentais et non vincentais		11.00 €
Tarif E sortie vincentais et non vincentais		25.00 €
Tarif F sortie vincentais et non vincentais		35.00 €
Activités dans le cadre du programme Dis on...	Basé sur les tarifs ALSH A à F	
Garderie de l'ALSH par demi-heure commencée	0.50 €	
Horaires de la garderie le matin de 07h30 à 09h00		
Horaires de la garderie en fin de journée, de 17h00 à 18h30		
Les factures ALSH peuvent être payées au moyen de chèques vacances, chèques CESU et bons MSA		

Tarifs de la médiathèque et précisions concernant ces tarifs.
1) Abonnement individuel unique pour les personnes âgées de 18 ans et plus : 14 € par an (unique signifie la possibilité de pouvoir emprunter dans toutes les bibliothèques et médiathèques de la CCPR).
2) La gratuité est octroyée :
aux enfants de moins de 18 ans,
aux assistantes maternelles dans le cadre de leur activité professionnelle,
aux écoles,
aux étudiants,
aux demandeurs d'emploi,
aux bénéficiaires des minimas sociaux : · RSA (Revenu de Solidarité Active), · AAH (Allocation adulte handicapé), · ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), · ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées), · ATA (Allocation Temporaire d'Attente), · ASI (Allocation Supplémentaire d'Invalidité).
3) Remplacement de carte : 3 €,
4) Braderie, prix des documents à compter de la braderie de l'été 2026 :

- Livre de poche 1€.
- Livre grand modèle 2€
- Livre enfant, 0,50€.
- Bande dessinée 1€
- 10 revues 2€
- Encyclopédie 2€ le livre
- Encaissement par la régie de la médiathèque,

4) En cas de perte ou de détérioration, l'emprunteur devra remplacer ou rembourser le document.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Président en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Denis Jannot.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST 56 (Morbihan)